

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Quarante-deuxième session
Genève, 28 février – 4 mars 2022

RÉSUMÉ SUCCINCT DES DOCUMENTS

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

1. On trouvera ci-après un résumé succinct des documents qui sont établis pour la quarante-deuxième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité” ou “IGC”) à la date du 7 février 2022. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=68408.

WIPO/GRTKF/IC/42/1 Prov.2 : Projet d’ordre du jour de la quarante-deuxième session

2. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité pour adoption.

WIPO/GRTKF/IC/42/2 : Accréditation de certaines organisations

3. Ce document indique le nom et les coordonnées des personnes à contacter, ainsi que les buts et objectifs des organisations qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d’observatrices ad hoc aux sessions en cours et aux sessions futures du comité.

WIPO/GRTKF/IC/42/3 : Participation des communautés locales et autochtones : Fonds de contributions volontaires

4. En 2005, l'Assemblée générale de l'OMPI a créé un "Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées". Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du Fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit Fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d'information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l'objet du document WIPO/GRTKF/IC/42/INF/4 diffusé parallèlement.

WIPO/GRTKF/IC/42/4 : Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques

5. À sa trente-sixième session, qui s'est tenue du 15 au 29 juin 2018, l'IGC a décidé de transmettre le texte figurant dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/36/4 à la quarantième session du comité, conformément au mandat du comité pour l'exercice biennal 2018-2019 et au programme de travail pour 2019, qui figurent dans le document WO/GA/49/21. Le texte a été diffusé à la quarantième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/40/6. À sa session de 2021, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que le comité "continuera d'accélérer ses travaux afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles" et "s'appuiera sur tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/40/6, WIPO/GRTKF/IC/40/18 et WIPO/GRTKF/IC/40/19, [...] ainsi que sur toute autre contribution des États membres, [...] ainsi que sur les résultats des travaux du ou des groupes d'experts créés par le comité et des activités connexes organisées au titre du programme 4". Le document WIPO/GRTKF/IC/42/4 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/42/5 : texte du président sur le Projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

6. En avril 2019, M. Ian Goss, président de l'IGC pour l'exercice biennal 2018-2019, a établi le texte d'un projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques pour examen par le comité. À sa quarantième session, le comité a décidé d'inclure ce texte dans les documents de travail du comité en tant que texte du président. Le document WIPO/GRTKF/IC/42/5 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

WIPO/GRTKF/IC/42/6 : Rapport sur la compilation de données relatives aux bases de données sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

7. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "produire un ou plusieurs rapports rassemblant les études réalisées ou actualisées ainsi que toute proposition ou autre matériel relatif aux outils et activités concernant les bases de données et les régimes de divulgation existants relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés, afin de recenser d'éventuelles lacunes". Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/35/5 a été établi pour la trente-cinquième session du comité et les documents WIPO/GRTKF/IC/36/5, WIPO/GRTKF/IC/37/8 Rev., WIPO/GRTKF/IC/38/8,

WIPO/GRTKF/IC/39/8 et WIPO/GRTKF/IC/40/9, assortis de quelques mises à jour, ont été établis pour les trente-sixième, trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions du comité. Le même document, assorti de quelques mises à jour, sera établi sous la cote WIPO/GRTKF/IC/42/6.

WIPO/GRTKF/IC/42/7 : Rapport sur la compilation de données relatives aux régimes de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

8. En 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a prié le Secrétariat de "produire un ou plusieurs rapports rassemblant les études réalisées ou actualisées ainsi que toute proposition ou autre matériel relatif aux outils et activités concernant les bases de données et les régimes de divulgation existants relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels qui y sont associés, afin de recenser d'éventuelles lacunes". Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/35/6 a été établi pour la trente-cinquième session du comité et les documents WIPO/GRTKF/IC/36/6, WIPO/GRTKF/IC/37/9, WIPO/GRTKF/IC/38/9, WIPO/GRTKF/IC/39/9 et WIPO/GRTKF/IC/40/10, assortis de quelques mises à jour, ont été établis pour les trente-sixième, trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions du comité. Le même document, assorti de quelques mises à jour, est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/42/7.

WIPO/GRTKF/IC/42/8 : Incidence économique des retards de traitement et de l'incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États-Unis d'Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation

9. À la trente-sixième session de l'IGC tenue en juin 2018, la délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document "Incidence économique des retards de traitement et de l'incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États-Unis d'Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation". Cette communication figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/36/10. Ce document a été soumis une nouvelle fois à la trente-septième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/37/15. La délégation a présenté une nouvelle fois le document actualisé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/38/15, WIPO/GRTKF/IC/39/10 et WIPO/GRTKF/IC/40/11 pour les trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions respectivement. La délégation a présenté de nouveau ce document en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/42/9 : Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

10. À la vingtième session de l'IGC tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé une "Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques". Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été soumis une nouvelle fois aux vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions de l'IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/24/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/27/6, WIPO/GRTKF/IC/28/7, WIPO/GRTKF/IC/29/5, WIPO/GRTKF/IC/30/6, WIPO/GRTKF/IC/31/5, WIPO/GRTKF/IC/32/6, WIPO/GRTKF/IC/34/9, WIPO/GRTKF/IC/35/7, WIPO/GRTKF/IC/36/7, WIPO/GRTKF/IC/37/12, WIPO/GRTKF/IC/38/10, WIPO/GRTKF/IC/39/13 et WIPO/GRTKF/IC/40/15 respectivement. Les délégations du Japon, de la Norvège, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique ont présenté de nouveau cette recommandation commune en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/42/10 : Recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés

11. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une recommandation commune concernant l'utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Cette recommandation commune a été soumise une nouvelle fois par ses coauteurs aux vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions de l'IGC, et diffusée sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, WIPO/GRTKF/IC/28/8, WIPO/GRTKF/IC/29/6, WIPO/GRTKF/IC/30/7, WIPO/GRTKF/IC/31/6, WIPO/GRTKF/IC/32/7, WIPO/GRTKF/IC/34/10, WIPO/GRTKF/IC/35/8, WIPO/GRTKF/IC/36/8, WIPO/GRTKF/IC/37/13, WIPO/GRTKF/IC/38/11, WIPO/GRTKF/IC/39/14 et WIPO/GRTKF/IC/40/16 respectivement. Les délégations du Japon, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique ont présenté de nouveau cette recommandation commune en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/42/11 : Proposition de mandat pour l'étude du Secrétariat de l'OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages

12. À la vingt-troisième session de l'IGC tenue en février 2013, une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d'accès et de partage des avantages a été soumise par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été à soumis une nouvelle fois à la vingt-quatrième session de l'IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis aux vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions de l'IGC par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9, WIPO/GRTKF/IC/36/9, WIPO/GRTKF/IC/37/14, WIPO/GRTKF/IC/38/12, WIPO/GRTKF/IC/39/15 et WIPO/GRTKF/IC/40/17 respectivement. Les coauteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9, WIPO/GRTKF/IC/36/9, WIPO/GRTKF/IC/37/14, WIPO/GRTKF/IC/38/12, WIPO/GRTKF/IC/39/15 et WIPO/GRTKF/IC/40/17 ont soumis une nouvelle fois cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/42/12 : Exigence de divulgation internationale de la source pour les ressources génétiques et les savoirs traditionnels connexes dans les demandes de brevet – contribution à une approche fondée sur des données factuelles

13. La délégation de la Suisse a soumis un document intitulé “Exigence de divulgation internationale de la source pour les ressources génétiques et les savoirs traditionnels connexes dans les demandes de brevet – contribution à une approche fondée sur des données factuelles” en tant que document de travail pour la présente session.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/1 : Liste des participants

14. Une liste provisoire sera distribuée à la quarante-deuxième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/2 : Résumé succinct des documents

15. Le présent document a été établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/3 : Projet de programme pour la quarante-deuxième session

16. Conformément à la demande du comité à sa dixième session, ce document contient une proposition de programme et définit le temps qui pourrait être alloué à chaque point de l'ordre du jour. Ce projet de programme n'est présenté qu'à titre indicatif : l'organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément aux règles de procédure.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d'information sur les contributions financières et les demandes d'assistance financière

17. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l'annexe du document WO/GA/32/6 qui a été approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, puis adopté en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l'assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/5 : Note d'information destinée à la réunion des représentants des communautés autochtones et locales

18. À la suite d'une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d'une communauté autochtone. Le groupe d'experts s'est réuni au début des 33 sessions précédentes du comité. À chaque occasion, des représentants de peuples autochtones et de communautés locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l'OMPI, à l'adresse <https://www.wipo.int/tk/fr/igc/panels.html> et sont également accessibles par l'intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l'OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu'il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d'experts à la quarante-deuxième session du comité.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

19. À sa dix-neuvième session, “le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles”, WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels” et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques”, à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d’un document d’information à la prochaine session du comité”. Ce document est diffusé sous sa forme actuelle de glossaire unifié pour la présente session.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/8 : Actualisation de l’étude technique des principales questions relatives à la propriété intellectuelle soulevées dans les projets d’instruments de l’OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles du point de vue des droits des peuples autochtones

20. À sa quarantième session, le comité a prié le Secrétariat, dans la limite des ressources disponibles, de charger un expert autochtone d’actualiser l’“Étude technique des principales questions relatives à la propriété intellectuelle dans les projets d’instruments de l’OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles” (“l’étude technique”), soumise au comité en tant que document d’information lors de la vingt-neuvième session du comité. Mme Neva Collings, directrice du conseil d’administration du NSW Aboriginal Housing Office, Department of Family and Community Services (Australie), et M. Elifuraha Laltaika, maître de conférences et directeur de la recherche à l’Université Tumaini de Makumira (République-Unie de Tanzanie) ont été chargés de mettre à jour l’étude technique. Le présent document offre une version actualisée de l’étude technique.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/9 : Rapport sur la compilation des informations sur les régimes sui generis nationaux et régionaux de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle

21. En 2019, l’Assemblée générale de l’OMPI a prié le Secrétariat de l’OMPI de “continuer de recueillir, compiler et mettre en ligne des informations sur les régimes sui generis nationaux et régionaux de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle”. Conformément à cette décision, le présent document fournit un rapport sur la compilation des informations sur les régimes sui generis nationaux et régionaux de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/42/INF/10 : Ressources disponibles sur le site Web de l’OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques

22. À sa vingtième session, le comité a invité le Secrétariat à établir un document d’information dans lequel seraient décrites brièvement les ressources disponibles sur le site Web de l’OMPI consacré aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques en vue d’appuyer et de renforcer la participation des observateurs à ses travaux. Ce document fait le point sur les ressources disponibles sur le site Web.